

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2020

Ordre d'examen des académies pour la procédure d'extension des vœux.



Ce tableau décrit l'ordre dans lequel sont examinées - dans le cas d'une procédure d'extension des vœux - les académies à partir de l'académie sollicitée en premier vœu. Il se lit colonne par colonne. L'extension s'effectue à partir du premier vœu formulé par l'intéressé et avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux.

Exemple : A partir d'un premier vœu pour l'académie d'Aix-Marseille et dans le cas où aucun des vœux n'a pu être satisfait, sont examinées dans l'ordre les possibilités de nomination dans les académies de Nice, Montpellier, Grenoble, Lyon, Dijon, Paris, Créteil, Versailles, etc....

AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL
NICE	LILLE	STRASBOURG	POITIERS	ROUEN	LYON	NICE	VERSAILLES
MONTPELLIER	ROUEN	LYON	TOULOUSE	VERSAILLES	LIMOGES	AIX-MARSEILLE	ORLEANS-TOURS
GRENOBLE	VERSAILLES	DIJON	LIMOGES	RENNES	DIJON	MONTPELLIER	PARIS
LYON	PARIS	NANCY-METZ	ORLEANS-TOURS	NANTES	ORLEANS-TOURS	GRENOBLE	AMIENS
DIJON	CRETEIL	REIMS	NANTES	PARIS	CRETEIL	LYON	LILLE
PARIS	REIMS	GRENOBLE	MONTPELLIER	CRETEIL	PARIS	DIJON	ROUEN
CRETEIL	NANCY-METZ	CRETEIL	VERSAILLES	ORLEANS-TOURS	VERSAILLES	PARIS	REIMS
VERSAILLES	STRASBOURG	PARIS	PARIS	AMIENS	MONTPELLIER	CRETEIL	DIJON
TOULOUSE	CAEN	VERSAILLES	CRETEIL	LILLE	BORDEAUX	VERSAILLES	NANCY-METZ
CLERMONT	ORLEANS-TOURS	CLERMONT	CLERMONT	POITIERS	GRENOBLE	TOULOUSE	LYON
BORDEAUX	DIJON	AMIENS	AIX-MARSEILLE	REIMS	TOULOUSE	BORDEAUX	STRASBOURG
BESANCON	LYON	LILLE	NICE	DIJON	BESANCON	CLERMONT	BESANCON
NANCY-METZ	NANTES	ROUEN	RENNES	NANCY-METZ	POITIERS	BESANCON	CAEN
STRASBOURG	POITIERS	ORLEANS-TOURS	ROUEN	STRASBOURG	AIX-MARSEILLE	NANCY-METZ	NANTES
REIMS	CLERMONT	CAEN	CAEN	BESANCON	NICE	STRASBOURG	CLERMONT
POITIERS	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BORDEAUX	ROUEN	REIMS	POITIERS
ORLEANS-TOURS	RENNES	MONTPELLIER	LILLE	LIMOGES	AMIENS	POITIERS	RENNES
LIMOGES	LIMOGES	NICE	DIJON	CLERMONT	LILLE	ORLEANS-TOURS	GRENOBLE
AMIENS	BESANCON	NANTES	LYON	LYON	REIMS	LIMOGES	LIMOGES
LILLE	BORDEAUX	POITIERS	GRENOBLE	GRENOBLE	NANCY-METZ	AMIENS	AIX-MARSEILLE
ROUEN	TOULOUSE	LIMOGES	REIMS	TOULOUSE	STRASBOURG	LILLE	BORDEAUX
NANTES	MONTPELLIER	RENNES	NANCY-METZ	MONTPELLIER	NANTES	ROUEN	MONTPELLIER
CAEN	AIX-MARSEILLE	TOULOUSE	STRASBOURG	AIX-MARSEILLE	CAEN	NANTES	NICE
RENNES	NICE	BORDEAUX	BESANCON	NICE	RENNES	CAEN	TOULOUSE
						RENNES	

Le SIAES - SIES, un syndicat de proximité, toujours à votre service.

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2020

Ordre d'examen des académies pour la procédure d'extension des vœux.



Ce tableau décrit l'ordre dans lequel sont examinées - dans le cas d'une procédure d'extension des vœux - les académies à partir de l'académie sollicitée en premier vœu. Il se lit colonne par colonne. L'extension s'effectue à partir du premier vœu formulé par l'intéressé et avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux.

Exemple : A partir d'un premier vœu pour l'académie d'Aix-Marseille et dans le cas où aucun des vœux n'a pu être satisfait, sont examinées dans l'ordre les possibilités de nomination dans les académies de Nice, Montpellier, Grenoble, Lyon, Dijon, Paris, Créteil, Versailles, etc....

DIJON	GRENOBLE	GUADELOUPE	GUYANE	LILLE	LIMOGES	LYON	MARTINIQUE
BESANCON	LYON	PARIS	PARIS	AMIENS	POITIERS	GRENOBLE	PARIS
REIMS	AIX-MARSEILLE	VERSAILLES	VERSAILLES	VERSAILLES	ORLEANS-TOURS	DIJON	VERSAILLES
LYON	CLERMONT	CRETEIL	CRETEIL	PARIS	BORDEAUX	CLERMONT	CRETEIL
CRETEIL	DIJON	ROUEN	ROUEN	CRETEIL	CLERMONT	BESANCON	ROUEN
PARIS	BESANCON	AMIENS	AMIENS	REIMS	TOULOUSE	PARIS	AMIENS
VERSAILLES	PARIS	LILLE	LILLE	ROUEN	VERSAILLES	CRETEIL	LILLE
NANCY-METZ	CRETEIL	REIMS	REIMS	NANCY-METZ	PARIS	VERSAILLES	REIMS
STRASBOURG	VERSAILLES	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS	STRASBOURG	CRETEIL	AIX-MARSEILLE	ORLEANS-TOURS
GRENOBLE	MONTPELLIER	CAEN	CAEN	CAEN	NANTES	MONTPELLIER	CAEN
CLERMONT	NICE	DIJON	DIJON	ORLEANS-TOURS	LYON	NICE	DIJON
ORLEANS-TOURS	NANCY-METZ	LYON	LYON	DIJON	RENNES	REIMS	LYON
AIX-MARSEILLE	STRASBOURG	NANTES	NANTES	LYON	ROUEN	NANCY-METZ	NANTES
MONTPELLIER	REIMS	NANCY-METZ	NANCY-METZ	NANTES	CAEN	STRASBOURG	NANCY-METZ
NICE	TOULOUSE	STRASBOURG	STRASBOURG	POITIERS	AMIENS	LIMOGES	STRASBOURG
ROUEN	AMIENS	BESANCON	BESANCON	CLERMONT	LILLE	TOULOUSE	BESANCON
AMIENS	LILLE	POITIERS	POITIERS	GRENOBLE	DIJON	BORDEAUX	POITIERS
LILLE	ROUEN	RENNES	RENNES	RENNES	REIMS	AMIENS	RENNES
LIMOGES	ORLEANS-TOURS	CLERMONT	CLERMONT	LIMOGES	NANCY-METZ	LILLE	CLERMONT
CAEN	LIMOGES	GRENOBLE	GRENOBLE	BESANCON	STRASBOURG	ROUEN	GRENOBLE
NANTES	BORDEAUX	LIMOGES	LIMOGES	BORDEAUX	BESANCON	ORLEANS-TOURS	LIMOGES
POITIERS	POITIERS	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE	TOULOUSE	GRENOBLE	POITIERS	AIX-MARSEILLE
BORDEAUX	NANTES	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTPELLIER	MONTPELLIER	NANTES	BORDEAUX
TOULOUSE	CAEN	MONTPELLIER	MONTPELLIER	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE	CAEN	MONTPELLIER
RENNES	RENNES	NICE	NICE	NICE	NICE	RENNES	NICE
		TOULOUSE	TOULOUSE				TOULOUSE

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2020

Ordre d'examen des académies pour la procédure d'extension des vœux.



Ce tableau décrit l'ordre dans lequel sont examinées - dans le cas d'une procédure d'extension des vœux - les académies à partir de l'académie sollicitée en premier vœu. Il se lit colonne par colonne. L'extension s'effectue à partir du premier vœu formulé par l'intéressé et avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux.

Exemple : A partir d'un premier vœu pour l'académie d'Aix-Marseille et dans le cas où aucun des vœux n'a pu être satisfait, sont examinées dans l'ordre les possibilités de nomination dans les académies de Nice, Montpellier, Grenoble, Lyon, Dijon, Paris, Créteil, Versailles, etc....

MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS
TOULOUSE	STRASBOURG	RENNES	AIX-MARSEILLE	VERSAILLES	VERSAILLES	ORLEANS-TOURS	CRETEIL
AIX-MARSEILLE	REIMS	POITIERS	MONTPELLIER	CRETEIL	CRETEIL	NANTES	NANCY-METZ
GRENOBLE	BESANCON	CAEN	GRENOBLE	PARIS	ROUEN	LIMOGES	AMIENS
LYON	CRETEIL	ORLEANS-TOURS	LYON	DIJON	AMIENS	BORDEAUX	PARIS
NICE	PARIS	BORDEAUX	DIJON	POITIERS	LILLE	VERSAILLES	VERSAILLES
CLERMONT	VERSAILLES	VERSAILLES	PARIS	CLERMONT	REIMS	PARIS	LILLE
BORDEAUX	DIJON	PARIS	CRETEIL	LIMOGES	ORLEANS-TOURS	CRETEIL	STRASBOURG
DIJON	LILLE	CRETEIL	VERSAILLES	NANTES	CAEN	RENNES	DIJON
CRETEIL	AMIENS	ROUEN	TOULOUSE	CAEN	DIJON	TOULOUSE	BESANCON
PARIS	LYON	LIMOGES	BORDEAUX	ROUEN	LYON	CLERMONT	LYON
VERSAILLES	GRENOBLE	AMIENS	CLERMONT	AMIENS	NANTES	ROUEN	ORLEANS-TOURS
LIMOGES	ROUEN	LILLE	BESANCON	LILLE	NANCY-METZ	CAEN	ROUEN
POITIERS	ORLEANS-TOURS	TOULOUSE	NANCY-METZ	REIMS	STRASBOURG	AMIENS	GRENOBLE
ORLEANS-TOURS	CAEN	DIJON	STRASBOURG	RENNES	BESANCON	LILLE	AIX-MARSEILLE
BESANCON	AIX-MARSEILLE	LYON	REIMS	LYON	POITIERS	DIJON	NICE
ROUEN	NICE	CLERMONT	POITIERS	NANCY-METZ	RENNES	LYON	CLERMONT
AMIENS	CLERMONT	GRENOBLE	ORLEANS-TOURS	STRASBOURG	CLERMONT	MONTPELLIER	CAEN
LILLE	NANTES	MONTPELLIER	LIMOGES	BESANCON	GRENOBLE	REIMS	NANTES
REIMS	POITIERS	REIMS	AMIENS	BORDEAUX	LIMOGES	NANCY-METZ	RENNES
NANCY-METZ	LIMOGES	NANCY-METZ	LILLE	TOULOUSE	AIX-MARSEILLE	STRASBOURG	POITIERS
STRASBOURG	MONTPELLIER	STRASBOURG	ROUEN	GRENOBLE	BORDEAUX	BESANCON	LIMOGES
NANTES	RENNES	BESANCON	NANTES	AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER	GRENOBLE	MONTPELLIER
CAEN	BORDEAUX	AIX-MARSEILLE	CAEN	MONTPELLIER	NICE	AIX-MARSEILLE	BORDEAUX
RENNES	TOULOUSE	NICE	RENNES	NICE	TOULOUSE	NICE	TOULOUSE

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2020

Ordre d'examen des académies pour la procédure d'extension des vœux.



Ce tableau décrit l'ordre dans lequel sont examinées - dans le cas d'une procédure d'extension des vœux - les académies à partir de l'académie sollicitée en premier vœu. Il se lit colonne par colonne. L'extension s'effectue à partir du premier vœu formulé par l'intéressé et avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux.

Exemple : A partir d'un premier vœu pour l'académie d'Aix-Marseille et dans le cas où aucun des vœux n'a pu être satisfait, sont examinées dans l'ordre les possibilités de nomination dans les académies de Nice, Montpellier, Grenoble, Lyon, Dijon, Paris, Créteil, Versailles, etc....

RENNES	REUNION	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
NANTES	PARIS	AMIENS	NANCY-METZ	MONTPELLIER	ROUEN
CAEN	VERSAILLES	VERSAILLES	REIMS	BORDEAUX	CRETEIL
VERSAILLES	CRETEIL	CAEN	BESANCON	LIMOGES	PARIS
PARIS	ROUEN	PARIS	DIJON	AIX-MARSEILLE	ORLEANS-TOURS
CRETEIL	AMIENS	CRETEIL	CRETEIL	CLERMONT	AMIENS
ORLEANS-TOURS	LILLE	LILLE	PARIS	POITIERS	LILLE
ROUEN	REIMS	ORLEANS-TOURS	VERSAILLES	ORLEANS-TOURS	CAEN
POITIERS	ORLEANS-TOURS	NANTES	LILLE	VERSAILLES	NANTES
AMIENS	CAEN	RENNES	AMIENS	PARIS	POITIERS
LILLE	DIJON	REIMS	LYON	CRETEIL	RENNES
BORDEAUX	LYON	DIJON	GRENOBLE	NICE	DIJON
LIMOGES	NANTES	POITIERS	ROUEN	NANTES	REIMS
DIJON	NANCY-METZ	NANCY-METZ	ORLEANS-TOURS	GRENOBLE	LYON
CLERMONT	STRASBOURG	STRASBOURG	CLERMONT	LYON	NANCY-METZ
LYON	BESANCON	LYON	AIX-MARSEILLE	DIJON	STRASBOURG
GRENOBLE	POITIERS	BESANCON	MONTPELLIER	ROUEN	BESANCON
REIMS	RENNES	GRENOBLE	NICE	AMIENS	CLERMONT
NANCY-METZ	CLERMONT	CLERMONT	CAEN	LILLE	GRENOBLE
STRASBOURG	GRENOBLE	LIMOGES	NANTES	RENNES	LIMOGES
BESANCON	LIMOGES	BORDEAUX	POITIERS	CAEN	BORDEAUX
TOULOUSE	AIX-MARSEILLE	TOULOUSE	RENNES	REIMS	AIX-MARSEILLE
MONTPELLIER	BORDEAUX	MONTPELLIER	LIMOGES	NANCY-METZ	MONTPELLIER
AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER	AIX-MARSEILLE	BORDEAUX	STRASBOURG	NICE
NICE	NICE	NICE	TOULOUSE	BESANCON	TOULOUSE
	TOULOUSE				

Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré
Syndicat Indépendant Académique Aix-Marseille de l'Enseignement Secondaire

☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr Internet : <http://www.siaes.com> Internet : <http://www.sies.fr>